

Annexe 1

Politique relative au paiement de l'inscription

1. Les chèques sont payables à l'ordre de : **A.H.M.S.**
2. Un reçu vous sera émis électroniquement pour vos impôts. **Veillez conserver précieusement ce reçu, c'est le seul qui vous sera remis.**
3. Les chèques (incluant les chèques postdatés) doivent être remis lors de l'inscription. Afin de faciliter la gestion; **inscrire le(s) nom(s) de l'enfant dans le bas du chèque à gauche et la/ou les catégorie(s) (Ex : Mahg, Novice, etc).**
4. Le paiement de la saison peut se faire en 4 versements pour toutes les catégories.
5. L'**argent comptant** sera acceptée lors de la journée d'inscription.
6. Pour toutes les catégories, tous les joueurs devront avoir effectué leur paiement d'inscription pour pouvoir participer au camp d'évaluation et à la saison régulière.
7. L'AHMS se réserve le droit d'exclure un joueur des pratiques et des parties si la totalité des frais d'inscription ne sont pas **payée et encaissée** par l'association.
8. Des frais de **\$25.00** seront applicables pour tout chèque sans provisions.
9. L'année suivant un non-respect de paiement (**solde dû, chèque retourné, défaut de paiement**) la moitié des frais d'inscription devra être payé en argent (débit, visa, chèque certifié ou mandant) lors de l'inscription.
10. La deuxième année suivant un non-respect de paiement (**solde dû, chèque retourné, défaut de paiement**) la totalité des frais d'inscription devra être payée en argent (débit, visa, chèque certifié ou mandant) lors de l'inscription.

J'ai pris connaissance des modalités relatives au paiement de l'inscription pour la saison 20XX-20XX de l'AMHS et je m'engage à respecter ces conditions.

Nom du joueurs : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

